

Séance publique du 29 mars 2004

Délibération n° 2004-1829

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Désignation d'un représentant au sein des syndicats intercommunaux des eaux et d'assainissement**

service : Direction générale - Mission d'audit et de contrôle de gestion - Contrôle des gestions externes

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 mars 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2001-0014 en date du 18 mai 2001, le Conseil a désigné auprès

- du syndicat intercommunal d'assainissement de la vallée de l'Ozon six titulaires :

. messieurs Guy Barral, Yves Blein, mesdames Mireille Elmalan, Marguerite Fayle, messieurs André Sardat et Paul Serres,

- du syndicat intercommunal des eaux de Communay et région deux titulaires :

. mesdames Mireille Elmalan et Marguerite Fayle.

Madame Marguerite Fayle ayant démissionné de son mandat de conseiller communautaire, il appartient au conseil de Communauté de désigner un nouveau représentant ;

Vu ledit dossier ;

Vu sa délibération n° 2001-0014 en date du 18 mai 2001 ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

Désigne madame Georgette Palleja en qualité de membre titulaire au sein des syndicats intercommunaux :

- d'assainissement de la vallée de l'Ozon,
- des eaux de Communay et Région.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,